

NOTE COMPLÉMENTAIRE EN REPONSE AUX CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Sommaire

<u>I.</u>	<u>PREAMBULE</u>	<u>2</u>
<u>II.</u>	<u>COMPARAISON DES COUTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>	<u>3</u>
II.1	Raccordement des Mas Soubeiran/Nadal/Supérieur	3
II.2	Raccordement du quartier de l'Arénas	4
<u>III.</u>	<u>REMARQUE IMPORTANTE</u>	<u>4</u>

I. PREAMBULE

La commune de Branoux les Taillades a lancé la mise à jour de son zonage d'assainissement dont le dossier d'enquête publique est daté du 27 septembre 2012. Cette enquête publique a été conjointe avec celle du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La présente note vient apporter des éléments de réponse à l'avis de la Commissaire Enquêtrice, Madame Catherine Legrand, désignée par le Tribunal Administratif de Nîmes pour la conduite de cette enquête.

La Commissaire Enquêtrice a émis un « avis favorable au projet de mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de Branoux Les Taillades, sous réserve que l'extension du réseau collectif prévue vers le secteur de l'Arénas n'engendre pas un coût par logement desservi supérieur à l'extension vers le secteur des mas Soubeiran/Nadal/Supérieur ».

Plan de situation des Mas Nadal/Supérieur et Soubeiran :



II. COMPARAISON DES COUTS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

II.1 Raccordement des Mas Soubeiran/Nadal/Supérieur

Afin de raccorder les habitations des Mas Nadal/Soubeiran et Supérieur, il serait nécessaire de créer une extension du réseau d'assainissement collectif d'environ 1000 mètres jusqu'au réseau d'assainissement collectif existant.



Ce projet permettrait de raccorder au total 23 logements.

Les travaux comprendraient essentiellement la réalisation de réseau d'assainissement gravitaire sous voie départementale, avec :

- Installation de chantier
- Signalisation temporaire de chantier

- Tranchées en terrain toutes natures et rocheux, aux engins mécaniques, y compris le découpage de chaussée, le longement de câbles ou canalisations, le passage de conduites sous obstacles existants et l'évacuation des déblais en décharge
- Le remblaiement de tranchées comprenant la fourniture et mise en œuvre de sable 0/8 pour lit de pose et enrobage des canalisations, de grave 0/31.5, puis réfection provisoire de la chaussée avec imprégnation bicouche à l'émulsion de bitume puis définitive par bicouche
- La fourniture et la pose de canalisations PVC Ø 200 mm pour le réseau gravitaire
- La fourniture et la pose de regard de visite PEHD
- La fourniture et la pose de tampon D400 PEHD
- Le raccordement sur le regard existant
- La confection du dossier de récolement

Le montant de l'opération a été estimé à environ 270 000 € HT, soit environ un ratio de 11 739 € HT/habitations

II.2 Raccordement du quartier de l'Arénas

Le projet de raccordement prévu sur le quartier de l'Arénas a été estimé en page 9 de la mise à jour du zonage d'assainissement à 130 000 € HT. Il a été budgétisé par la Communauté de Communes du Pays Grand Combien et **sa réalisation est imminente.**

Ce projet permettra de desservir quatre habitations existantes et à terme environ quinze.

Par rapport au montant estimé le ratio retenu est de l'ordre de **8670 € HT/habitations.**

III. REMARQUE IMPORTANTE

Dans le rapport du Commissaire Enquêteur, les parcelles cadastrées section C n° 508 et 509, déjà construites et assainies, ont fait l'objet d'une mention du commissaire enquêteur afin de demander une extension de la zone UD2 autour du chemin de l'Abéatrix. Pour cela, une rectification a du être apportée sur le plan du zonage d'assainissement (Cf. plan EP1A dans le dossier modifié).